

Conventionnez-vous en quelques clics



Rendez-vous sur espace-ptl.ancv.com
et suivez les étapes détaillées dans cette plaquette

COMMENT VOUS CONVENTIONNER EN LIGNE ?



Une démarche simple et rapide en 2 étapes

Etape 1 : Créer mon compte sur espace-ptl.ancv.com



Cliquez sur « **Créer mon compte** » et vérifiez votre éligibilité au Chèque-Vacances ou au Coupon Sport.

À noter

Munissez-vous de votre numéro de Siret et de votre RIB au format pdf, jpg, gif ou png



Pour accepter le e-Chèque-Vacances, vous devez au préalable être conventionné au Chèque-Vacances



Vous êtes éligible ? Créez votre compte afin de recevoir par e-mail votre identifiant et un lien de connexion.

Cliquez sur le lien et connectez-vous avec ces identifiants.



Conservez précieusement votre identifiant et votre mot de passe! Une fois conventionné, ils vous permettront de vous connecter à votre Espace dédié

Identifiant : numéro de convention reçu par e-mail
Mot de passe : mot de passe saisi par vos soins

Etape 2 : Compléter ma demande de conventionnement

1- Le choix des produits

Choisissez le(s) produit(s) pour le(s)quel(s) vous êtes éligible et souhaitez vous conventionner.

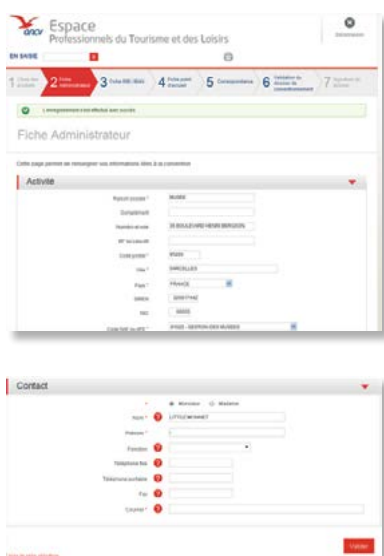


À noter

Si vous êtes éligible aux deux produits, vous serez automatiquement dirigé vers le dossier Coupon Sport, après avoir rempli et signé votre dossier Chèque-Vacances.

2- La fiche administrateur

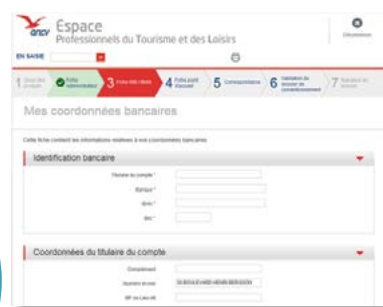
Indiquez l'ensemble des données nécessaires à l'établissement de votre convention : activité, adresse et coordonnées du signataire.



3- La fiche RIB/IBAN

Indiquez ici les coordonnées bancaires du compte sur lequel vous souhaitez recevoir vos remboursements, ainsi que les coordonnées du titulaire du compte.

Important
Vous devez télécharger votre RIB/IBAN dans un des formats suivants : pdf, jpeg, gif ou png. Ce document est indispensable !



4- La fiche point d'accueil

Un point d'accueil est un établissement dans lequel vous allez accepter les Chèques-Vacances et/ou les Coupons Sport comme moyen de paiement.

Les informations saisies sur cette fiche apparaîtront sur le guide Chèque-Vacances, Coupon Sport et e-Chèque-Vacances, et seront visibles par tous les bénéficiaires des titres qui recherchent des lieux d'acceptation sur guide.ncv.com.

